

Règlements du BNED Concernant les Examens et les Évaluations Juin 2018

En vigueur le 1er juin 2018
Sujet à changement



The National Dental
Examining Board of Canada

Le Bureau national d'examen
dentaire du Canada TM

80 Elgin Street, 2nd Floor
Ottawa, Ontario, Canada, K1P 6R2

Tel: 613-236-5912
Fax: 613-236-8386

www.ndeb-bned.ca

Table des matières

Dates et sites.....	3
Droits.....	4
Résultats.....	5
Autres.....	6



Dates et sites

- Que l'Examen écrit et l'ECOS soient tenus la première fin de semaine du mois de mars, la dernière fin de semaine du mois de mai et la troisième fin de semaine du mois de novembre.
- Que l'Évaluation des connaissances fondamentales soit tenue le premier samedi de février et le deuxième samedi d'août.
- Que l'Évaluation des habiletés cliniques soit tenue soit la première ou deuxième fin de semaine de juin et la première fin de semaine de décembre.
- Que l'Évaluation du jugement clinique soit tenue le vendredi précédant l'Évaluation des habiletés cliniques en juin et le vendredi précédant l'Évaluation des habiletés cliniques en décembre.
- Que l'Examen des connaissances communes à toutes les spécialités dentaires soit tenu le deuxième vendredi de septembre et le deuxième vendredi de février.
- Les sites sont établis un an avant la date de l'examen ou de l'évaluation.
- Des centres sont établis au Canada à plusieurs endroits, à condition qu'il y ait un minimum prévu de 25 participants/candidats inscrits à ces endroits. Le BNED peut établir des centres à l'extérieur du Canada. Ces centres doivent fournir un niveau de sécurité acceptable et un minimum de 50 participants/candidats.
- Si le nombre de participants/ candidats inscrits est inférieur à 25, ces derniers pourraient être transférés dans un autre centre. L'inscription apparaîtra comme « provisoire » jusqu'à ce que le nombre minimum d'inscriptions soit atteint.
- Les centres permanents peuvent être trouvés sur le site web du BNED.
- Le BNED n'accepte pas les demandes de transfert.

Droits

- Les droits d'inscription sont payables une seule fois et sont non-remboursables. Un individu qui compléterait plus d'une inscription en ligne se verra remboursé les droits d'inscription additionnels payés; toutefois il devra acquitter des frais d'administration de \$200 par inscription additionnelle.
- Les demandeurs au Processus d'équivalence qui étaient candidats de l'ancien processus de l'ODQ, de l'ancien Examen d'éligibilité de l'AFDC et les candidats du BNED doivent payer les droits d'inscription.
- Les individus qui complètent le Processus d'équivalence du BNED avec succès n'ont pas à payer les droits de d'inscription pour le Processus de certification.
- Les individus prenant part au Processus d'équivalence du BNED et qui complètent par la suite un Programme de qualification ou programme d'obtention de diplôme sont tenus d'acquitter les droits d'inscription au Processus de certification du BNED.
- Un candidat qui se désiste de l'Examen écrit, de l'ECOS ou l'Examen des connaissances communes à toutes les spécialités (ECCSD) après la date limite d'inscription mais avant la date de l'examen doit payer des droits de désistement de 250,00\$ par examen, en autant qu'il puisse fournir une preuve bien documentée de maladie ou de circonstances hors de son contrôle au moment du dépôt de sa demande.
- Un participant qui se désiste de l'Évaluation des connaissances fondamentales, de l'Évaluation du jugement clinique ou de l'Évaluation des habiletés clinique après la date limite d'inscription mais avant la date de l'évaluation doit payer des droits de désistement de 25% par évaluation en autant qu'il puisse fournir une preuve bien documentée de maladie ou de circonstances hors de son contrôle au moment du dépôt de sa demande.
- Les droits pour la correction manuelle ne sont pas remboursables.
- Les participants peuvent faire une demande pour annuler leur appel pour l'Évaluation des habiletés cliniques. Des frais d'administration de 200,00\$ devront être acquittés en cas d'annulation.
- Un candidat/participant peut demander de se retirer d'un examen ou d'une évaluation à venir s'il reçoit une note de « Réussite » suite à une correction manuelle ou un appel des résultats de l'Évaluation des habiletés cliniques. Les droits de désistement seront appliqués. Si un candidat/participant a complété un examen ou une évaluation alors qu'un résultat antérieur était en cours de révision, aucuns frais ne seront remboursés.
- Les frais pour la révision des dentoformes de l'ÉHC doivent être payés lors de la réservation et sont non-remboursables.

Résultats

- Les résultats pour l'Examen écrit et l'ECOS sont communiqués sous la forme « Réussite » pour les candidats ayant réussi, et une note étalonnée et calibrée pour les candidats ayant échoué.
- Les résultats des Évaluations des connaissances fondamentales et du jugement clinique sont communiqués aux participants sous la forme « Réussite » ou « Échec ». Les participants reçoivent également leur note étalonnée et calibrée.
- Les résultats de l'Évaluation des habiletés cliniques sont communiqués aux participants sous la forme « Réussite » ou « Échec ». Les participants reçoivent également leurs notes pour chaque exigence.

Autres

- Les photographies téléchargées ne rencontrant pas les exigences seront supprimées des inscriptions en ligne et un avis et des directives seront envoyés par courriel aux demandeurs. Si une photographie acceptable n'est pas téléchargée avant la date limite d'inscription, l'inscription sera annulée et les droits de désistement appropriés s'appliqueront.
- Les demandes pour changer la langue ou de côté d'opérateur pour l'ÉHC dans laquelle se fera l'évaluation ou l'examen doivent être reçues avant la date limite d'inscription applicable. Aucun changement n'aura lieu après cette date.
- La documentation reçue d'une tierce partie (ie. établissement d'enseignement) ne sera pas envoyée au demandeur. Tous les documents soumis par l'université deviennent la propriété du BNED et ne seront pas retournés.
- Le BNED se réserve le droit de changer et/ou d'ajouter des conditions pour l'inscription ou pour la certification, ainsi que les directives à tout moment.
- L'annulation ou l'interruption de tout(e) examen ou évaluation causée par des circonstances hors du contrôle du BNED, ne rendra en aucun cas le BNED responsable de toute réclamation résultant d'une telle annulation ou interruption autre que le remboursement des droits applicables pour l'examen ou l'évaluation et ce à la discrétion du BNED.
- Un participant demandant de voir ses dentoformes de l'Évaluation des habiletés cliniques doit se conformer aux politiques affichées sur le site web du BNED.